

**Procès-verbal de l'assemblée générale
annuelle du Plan conjoint des producteurs de
volailles du Québec et des Éleveurs de
volailles du Québec
2025**

Huis clos

15/04/2025

PROJET

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et des Éleveurs de volailles du Québec, tenue le mardi 15 avril 2024 à 13 h (huis clos) au Centrexpo Promutuel Assurances de Drummondville et par visioconférence

APPEL DES PRÉSENCES

L'inscription des participants se fait à compter de 10 h. Participent à l'assemblée les délégués suivants :

Syndicat de la Montérégie

Michaël Boulay
Valérie Girouard
Joël Leblanc
Sylvain Gauthier

Gaétan Phaneuf
Pierre-Alain Provost
Douglas Bryson

Syndicat de la Rive-Nord

Guylain Gravel
Christian Amireault
Bruno Loranger
Louise Tellier

Lise St-Georges
Stéphane Pilote
Bernard Dufresne

Syndicat de la Mauricie – Centre-du-Québec

René Gélinas
Stéphane Parr
Andréane Benoit

Louis-Philippe Rouleau
Claude Trottier
Pierre Lussier

Syndicat de l'Est-du-Québec

Luce Bélanger
Steve Houley
Jennifer Paquet
Christopher Vachon

Stéphane Veilleux
Steve Plante
Alain Talbot
Samuel Plante

Syndicat des Cantons de l'Est

Martin Lemieux
Benoît Fontaine
Mario Bérard

José Keet
François Massé
Martin Desroches

Environ 273 personnes participent à l'assemblée en huis clos du 15 avril, de même qu'une majorité des secrétaires des syndicats régionaux et des membres du personnel des EVQ. M^{me} Richelle Fortin, directrice générale, agit comme secrétaire de la présente réunion et M^{me} Anne-Marie Triassi, responsable des minutes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ET DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

M. Pierre Rhéaume explique le fonctionnement et la prise de parole. Il cède la parole au président M. Benoît Fontaine pour un mot de bienvenue.

PROJET

Ayant constaté le quorum, il ouvre les deux assemblées générales. Cette réunion à huis clos réservée aux titulaires de quota a pour but d'aborder les préoccupations et enjeux des producteurs de poulets et de dindons. Ce dernier mentionne que 12 résolutions sont à l'ordre du jour, dont deux concernant le Programme d'aide à la relève. Il profite du moment pour informer les éleveurs qu'une salle d'accompagnement est mise à leur disposition afin de les aider avec le portail, les formulaires et autres aspects de la réglementation. Les délégués seront également invités à approuver les états financiers de l'exercice 2024, à nommer un auditeur comptable pour l'année 2025 et à voter les contributions pour la promotion de la volaille. Ils pourront finalement débattre des orientations des Éleveurs et faire le point sur les différents dossiers. Il termine en présentant M. Pierre Rhéaume, lequel agira à titre de président d'assemblée pour les deux jours de cette assemblée.

Avant de commencer, M. Rhéaume mentionne que lors des deux journées d'assemblées, les délégués seront appelés à voter des résolutions et que pour ce faire, il leur recommande de lui retirer le droit de vote.

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par M. Stéphane Veilleux, il est unanimement résolu :

QUE M. Pierre Rhéaume soit nommé président de l'assemblée sans droit de vote et que ce dernier peut à tout moment proposer la mise à l'étude des résolutions.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Rhéaume fait une lecture de l'avis de convocation.

Sur motion dûment proposée par M. Gaétan Phaneuf et appuyée par M. Joël Leblanc, il est unanimement résolu :

QUE l'avis de convocation de la présente assemblée soit approuvé et que cette assemblée soit considérée comme légalement et régulièrement convoquée et tenue.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Rhéaume fait la lecture de l'ordre du jour proposé pour la présente assemblée.

Sur motion dûment proposée par M. Pierre-Alain Provost et appuyée par M. Steve Plante, il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec le privilège d'y inclure d'autres sujets :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et des Éleveurs de volailles du Québec
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes et explication sur le vote
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 2 et 3 avril 2024

PROJET

6. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024
7. Nomination de l'auditeur-comptable pour l'année 2025
8. Présentation des orientations budgétaires 2025
9. Reconduction des contributions prévues au *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille*
10. Présentation des nouveaux mécanismes de stabilisation du prix du quota de poulet – Maurice Doyon, professeur à l'Université Laval et collaborateur dans le développement des mécanismes de stabilisation du prix
11. Présentation de la planification stratégique de la filière du poulet
12. Étude des résolutions 2025
13. Divers
14. Présentation de l'organisme du cocktail-bénéfice : Les Banques alimentaires du Québec
15. Levée du huis clos

Assemblée ouverte du 16 avril 2024

Accueil et directive d'assemblée

1. Mot du président Benoît Fontaine
2. Rapport des activités 2024-2025
Richelle Fortin, directrice générale
Mélanie Savard, directrice générale adjointe
Maxime d'Almeida, directeur Affaires économiques
Nathalie Robin, directrice Audits et Programmes
3. Allocution de l'Honorable André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et ministre responsable du Centre-du-Québec
4. Conférence « Travailler en famille » par Sébastien Abbatiello, coprésident du Groupe Abbatiello
5. Reprise de l'assemblée
6. Vidéos rétrospectives marketing et communications
7. Conférence « La cybercriminalité en 2025 : menaces et risques »
Rosemarie Labrecque, directrice – Solutions d'affaires, stratège en cybersécurité et IA, Jérôme Martel, directeur – Développement et partenariat, conférencier en cybersécurité et IA
8. Allocution de M. Paul Doyon, 1^{er} vice-président de l'Union des producteurs agricoles
9. Allocution de Mme Maryse Dubé, membre du Conseil des produits agricoles du Canada
10. Allocution des représentants des Producteurs de poulet du Canada
11. Allocution des représentants des Éleveurs de dindon du Canada
12. Remerciement aux administrateurs sortants
13. Divers
14. Clôture de l'assemblée générale annuelle ouverte

PROJET

4. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET EXPLICATIONS SUR LE VOTE

M. Rhéaume demande si les délégués veulent une lecture intégrale de la procédure des assemblées délibérantes et les explications sur le vote. Ces derniers conviennent qu'il n'est pas nécessaire.

Sur motion dûment proposée par M. Samuel Plante et appuyée par M. Gaétan Phaneuf, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la procédure des assemblées délibérantes et les explications sur le vote.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC TENUE LES 2 ET 3 AVRIL 2024

M. Rhéaume demande à l'assemblée si elle souhaite une lecture complète ou une lecture abrégée du procès-verbal du 2 et 3 avril 2024.

AGA25.000

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par M. Christopher Vachon il est unanimement résolu de faire une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée annuelle du plan conjoint tenue les 2 et 3 avril 2024.

M. Rhéaume demande à Mme Richelle Fortin de procéder à une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint et des Éleveurs de volailles du Québec tenue les 2 et 3 avril 2024.

AGA25.000.1

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par M. Christopher Vachon, il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal abrégé de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec tenue les 2 et 3 avril 2024 soit adopté, tel que présenté.

5.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2024

M^{me} Richelle Fortin, directrice générale, présente le suivi du traitement des résolutions soumises par les assemblées régionales de 2024, qu'elles aient été traitées au conseil d'administration des EVQ ou adoptées en assemblée générale.

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2024

M. Rhéaume invite M. Serge Manguelle, directeur Finances et Administration des EVQ et M. Bernard Grandmont, du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton à présenter le rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024.

M. Grandmont présente le résumé du rapport de l'auditeur et les procédures qui ont été faites tout au long de l'audit.

PROJET

M. Serge Manguelle reprend la parole en présentant les faits saillants des fonds d'administration du plan conjoint, de promotion du poulet et de promotion du dindon pour terminer sur le bilan au 31 décembre. L'organisation termine l'année avec un excédent des produits par rapport aux charges de 400 055 \$ et un actif net total de 12 545 115 \$.

AGA 25.000.2 Sur motion dûment proposée par M. Joël Leblanc et appuyée par M. Christopher Vachon, il est unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** les états financiers vérifiés des Éleveurs de volailles du Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, tels que présentés.

7. NOMINATION DE L'AUDITEUR FINANCIER

M. Rhéaume mentionne que le conseil d'administration recommande de reconduire le mandat de l'auditeur-comptable actuel, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'année 2025. Avant de poursuivre, M. Grandmont invite sur scène Mme Guylaine Dionne, associée au sein de cette firme, à titre de nouvelle personne-ressource attitrée au dossier des EVQ.

AGA25.000.3 Sur motion dûment proposée par M. Steve Houley et appuyée par M. Steve Plante, il est unanimement résolu :

- **QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, firme située au 4805, boulevard Lapinière, bureau 2100, Brossard, soit nommée auditeur-comptable pour les Éleveurs de volailles du Québec pour l'année 2025.

8. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

M. Serge Manguelle poursuit en présentant un résumé des prévisions budgétaires pour l'année 2025. Il débute en mentionnant une hausse de 0,30 \$/100 kg de la redevance aux ÉDC à compter du 1^{er} mai 2025, ainsi qu'une augmentation prévue de 1 % de la production de poulet et une diminution de 11 % de la production de dindon. Il souligne ensuite une baisse de 104 000 \$ liée à la réduction des déplacements prévus pour les administrateurs, ainsi qu'une hausse de 250 000 \$ attribuable à l'indexation des salaires, au comblement de postes vacants et à la création d'un poste d'inspecteur.

9. RECONDUCTION DES CONTRIBUTIONS PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE LA VOLAILLE

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* imposant une contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille;

CONSIDÉRANT la contribution actuelle imposée de 0,15 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) et l'orientation arrêtée de reconduire cette dite contribution;

CONSIDÉRANT que la contribution ci-dessus mentionnée prend fin le 30 juin 2025;

PROJET

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE MODIFIER** le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* afin de prévoir le maintien de la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille pour la promotion du poulet à 0,15 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2026;
- **DE DÉPOSER** la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.

AGA 25.001

Sur motion dûment proposée par M. Pierre-Alain Provost et appuyée par M. Gaéтан Phaneuf, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* imposant une contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille;

CONSIDÉRANT la contribution actuelle imposée de 1,76 \$ du 100 kilogrammes de dindon (poids vif) et l'orientation arrêtée de reconduire cette dite contribution;

CONSIDÉRANT que la contribution ci-dessus mentionnée prend fin le 30 juin 2025;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE MODIFIER** le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* afin de prévoir le maintien de la contribution pour la promotion du dindon à 1,76 \$ du 100 kilogrammes de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2026;
- **DE DÉPOSER** la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.

AGA 25.002

Sur motion dûment proposée M. Samuel Plante et appuyée par M. Stéphane Veilleux, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

9.1 **RETRAIT DE LA PÉRIODE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE LA VOLAILLE**

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* imposant une contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille (poulet et dindon);

CONSIDÉRANT que ce règlement précise que la période d'application des contributions est généralement d'un an;

PROJET

CONSIDÉRANT que les contributions qui y sont spécifiées sont rarement modifiées et que la reconduction nécessite une résolution de l'assemblée générale du plan conjoint des producteurs de volaille du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté des Éleveurs de volailles du Québec d'améliorer leur efficacité organisationnelle;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE MODIFIER** le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* afin d'éliminer toute mention prévoyant une fin d'application des contributions qui y sont prévues;
- **DE DÉPOSER** la présente recommandation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.

AGA 25.003 Sur motion dûment proposée M. Michaël Boulay et appuyée par M. Joël Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

9.2 **CHANGEMENT D'AFFECTATION DES FONDS DES PÉNALITÉ POULET ET DINDON**

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

CONSIDÉRANT l'article 98 du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* qui stipule de comptabiliser les pénalités dans un fonds distinct du plan conjoint;

CONSIDÉRANT l'article 89 du *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* qui stipule de comptabiliser les pénalités dans un fonds distinct du plan conjoint;

CONSIDÉRANT que les Fonds des pénalités poulet et dindon font partie actuellement des fonds non affectés dans les états financiers audités des EVQ;

CONSIDÉRANT que le changement d'affectation à une autre fin des fonds de pénalités poulet et dindon est toujours possible;

CONSIDÉRANT que l'actif net au 31 décembre 2024 du fonds de pénalité poulet est de 2 752 292 \$ et que celui pour le dindon est de 429 347 \$;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE DÉSIGNER** les fonds de pénalités poulet et dindon comme faisant partie désormais des fonds affectés;
- **DE TRANSFÉRER** les soldes actuels de leurs actifs nets respectifs dans leur nouvelle affectation.

Suivant la lecture de cette résolution, certaines précisions sont demandées concernant ce changement d'orientation. Il est indiqué que les sommes perçues doivent être utilisées

PROJET

exclusivement pour les activités de contrôle du contingentement et que cette approche vise à s'assurer que les fonds servent uniquement à cette fin conformément aux deux règlements sur la production.

AGA 25.004 Sur motion dûment proposée M. Samuel Plante et appuyée par M. Joël Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

9.3 TRANSFERT ENTRE LE FONDS DES PÉNALITÉS – DINDON ET LE FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

CONSIDÉRANT la hausse de la redevance pour les Éleveurs de dindon du Canada de 0,30 \$/100 kg vif qui s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2025;

CONSIDÉRANT que l'allocation de production de dindon pour la période 2025/2026 sera en baisse pour une troisième année de suite, à son plus bas niveau historique si l'on exclut la coupure liée à la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun de faire assumer la hausse de cette redevance aux éleveurs en 2025;

CONSIDÉRANT que la hausse représente un manque à gagner estimé à 70 000 \$ pour le financement des opérations courantes des EVQ en 2025;

CONSIDÉRANT que le Fonds de pénalité – Dindon dispose d'un solde de plus de 420 000 \$ au 31 décembre 2024;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE TRANSFÉRER** une somme de 70 000 \$ du Fonds de pénalité - Dindon au Fonds d'administration du plan conjoint.

AGA 25.005 Sur motion dûment proposée M. Gaétan Phaneuf et appuyée par M. Pierre-Alain Provost, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

10. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MÉCANISMES DE STABILISATION DU PRIX DU QUOTA DE POULET – MAURICE DOYON, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ LAVAL ET COLLABORATEUR DANS LE DÉVELOPPEMENT DES MÉCANISMES DE STABILISATION DU PRIX

M. Doyon, professeur à l'Université Laval et collaborateur dans le développement des mécanismes de stabilisation des prix, présente les facteurs influençant le prix du marché au SCVQ. Il aborde l'enchère dans le cadre des mécanismes de stabilisation du prix, les objectifs de ces mécanismes, ainsi que leur fonctionnement en trois étapes, illustré par quelques exemples d'application.

À la fin de la présentation, Mme Joly-Simard rejoint M. Doyon sur scène pour la période de questions. Les commentaires recueillis révèlent que plusieurs titulaires trouvent le mécanisme très complexe, et qu'une mauvaise compréhension persiste. Il a été suggéré

PROJET

qu'en complément de cette présentation, une simulation d'enchère aurait été bénéfique, en particulier pour faciliter la compréhension de l'enchère tronquée.

11. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE FILIÈRE DU POULET

Mme Fortin, directrice générale, présente la planification stratégique 2025-2029 de la filière du poulet. Elle passe en revue la mission et la vision établies par les participants, puis expose les axes retenus ainsi que les cinq chantiers prioritaires. Elle précise également qu'un comité permanent, de même que plusieurs comités de travail, devront être mis en place en 2025.

À la fin de la présentation, plusieurs questions sont soulevées, notamment au sujet de la gestion de l'offre et du rôle éventuel de la filière pour la sensibilisation du public et de sa défense. Mme Fortin répond que, dans la planification stratégique de la filière, la priorité absolue demeure de défendre et de promouvoir la gestion de l'offre. Elle ajoute que les EVQ saisissent chaque occasion pour en assurer la promotion de manière continue.

12. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

M. Rhéaume rappelle la procédure de mise à l'étude, des amendements et des votes. Le cahier des résolutions est disponible sur le site Internet des éleveurs (*evqdirect.ca*), dans la section documents de l'AGA.

Mme Fortin fait lecture des résolutions incluant les considérants.

Résolution 4 : Programme centralisé de don de poulet et de dindon

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

CONSIDÉRANT les besoins croissant des banques alimentaires et moissons au Québec et ce, tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que les EVQ, via les syndicats régionaux, contribuent à fournir du poulet et du dindon depuis plusieurs années dans le temps des Fêtes;

CONSIDÉRANT que des éleveurs aimeraient contribuer volontairement en poulet et dindon aux banques alimentaires, mais qu'ils se butent aux difficultés logistiques compte tenu de la périssabilité des produits;

CONSIDÉRANT qu'un programme universel centralisé et administré par les EVQ encouragerait les éleveurs à donner davantage aux banques alimentaires;

CONSIDÉRANT que plusieurs secteurs agricoles du Québec et du reste du Canada administrent de tels programmes de dons de denrées périssables;

PROJET

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE COMPARER** les programmes de dons actuellement en vigueur au Québec et dans les autres provinces canadiennes ;
- **D'ÉLABORER** un programme centralisé de don de poulet et de dindon, tout en maintenant le financement des initiatives des syndicats régionaux ;
- **DE S'ADJOINDRE** les partenaires pertinents, dont les abattoirs, pour concrétiser ce programme centralisé de don.

AGA25.006

Sur motion dûment proposée par M. Douglas Bryson et appuyée par M. Steve Plante, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 1 : Ratio de location entrant (37.2 et 37.3)

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

Sur motion dûment proposée par Mme Luce Bélanger et appuyée par M. Joël Leblanc, il est unanimement résolu que celle-ci soit soumise au vote secret.

Les délégués doivent se prononcer sur l'élection d'un président d'assemblée, une secrétaire ainsi que des scrutateurs.

Sur motion dûment proposée par M. Michaël Boulay et appuyée par M. Samuel Plante, il est unanimement résolu de nommer M. Pierre Rhéaume président d'élections.

Sur motion dûment proposée par M. Steve Plante et appuyée par M. Gaétan Phaneuf, il est unanimement résolu de nommer Mme Richelle Fortin secrétaire d'élections et mesdames Mélanie Savard et Julie Desbiens comme scrutatrices.

CONSIDÉRANT que l'article 37.2 du Règlement sur la production et la mise en marché du poulet (RPMMP) stipule que le titulaire d'un quota transféré à compter de la période A190 conformément aux paragraphes 1 ou 3 de l'article 33 ne peut, par période, être locataire de quota ni conclure d'entente périodique pour l'expansion des marchés d'une quantité supérieure à :

- 1° 40 % des quotas qu'il détient, pour les périodes A190 à A214
- 2° 35 % des quotas qu'il détient, pour les périodes A215 à A249
- 3° 30 % des quotas qu'il détient, à compter de la période A250

CONSIDÉRANT que l'article 37.3 du RPMMP stipule que le titulaire qui enregistre à compter de la période A190 un nouveau poulailler conformément à l'article 74 ou agrandit un poulailler après le 1er mars 2024 ne peut, par période, être locataire de quota ni conclure d'entente périodique pour l'expansion des marchés d'une quantité supérieure à :

- 1° 40 % des quotas qu'il détient, pour les périodes A190 à A214
- 2° 35 % des quotas qu'il détient, pour les périodes A215 à A249

PROJET

3° 30 % des quotas qu'il détient, à compter de la période A250

CONSIDÉRANT que la RMAAQ étudie des modifications à ces articles visant à faciliter, notamment, la production de poulets plus lourds, et proposant le retrait de la diminution progressive du pourcentage de location entrant permis (35 % et 30 %);

CONSIDÉRANT que ces articles sont plus contraignants pour les petits détenteurs de quota et pour la relève.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

➤ **QUE** son comité de réglementation identifie des modifications aux articles 37.2 et 37.3 pour diminuer les impacts pour les petits détenteurs de quota et pour la relève.

Avant de passer au vote, quelques petites précisions sont fournies sur les énoncés. Il est rapporté que les EVQ devraient définir ce qu'est un petit détenteur de quota et se doter d'un lexique clair pour que tous aient une compréhension uniforme.

AGA25.007

Sur motion dûment proposée par M. Samuel Plante et appuyée par M. Christopher Vachon, il est majoritairement résolu, par vote secret, d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 2 : Programme d'aide à la relève - location sortant

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

Sur motion dûment proposée par Mme Luce Bélanger et appuyée par M. Christopher Vachon, il est unanimement résolu que celle-ci soit soumise au vote secret.

Les délégués consentent à ce que le président, la secrétaire et les scrutatrices soient les mêmes que lors de la résolution précédente.

CONSIDÉRANT l'objectif des Éleveurs de volailles du Québec d'aider un plus grand nombre d'entreprises avicoles à démarrer en production;

CONSIDÉRANT le prix du quota très élevé au système centralisé de ventes de quota (SCVQ) de poulet;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la relève est actuellement en révision;

CONSIDÉRANT que l'exigence d'admissibilité à maintenir pendant la durée du prêt ne permettra pas de louer du quota sortant de gré à gré, location de quota sortant permise uniquement à la réserve, excepté les périodes en exemption pour les gros poulets.

PROJET

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **D'AUTORISER** le bénéficiaire du Programme d'aide à la relève à louer son quota (sortant) entre membres de la même famille.

Les énoncés de cette résolution soulèvent plusieurs demandes de précisions. Certains intervenants indiquent qu'il n'est aucunement question de remplir des poulaillers au détriment de la relève. D'autres s'interrogent sur la possibilité de louer du quota sortant lorsqu'aucune relève n'est identifiée.

À titre d'information complémentaire, un bref rappel est fait concernant la règle du 60/40, selon laquelle le titulaire doit disposer des superficies suffisantes pour obtenir les 300 mètres.

AGA25.008

Sur motion dûment proposée par M. Pierre-Alain Provost et appuyée par M. Bruno Loranger, il est majoritairement résolu, par vote secret, de rejeter la résolution.

Résolution 3 : Programme d'aide à la relève - prêt restreint en situation de location de poulailler long terme (LPLT)

Mme Fortin fait la lecture de la résolution.

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Pilote et appuyée par M. Samuel Plante, il est unanimement résolu que celle-ci soit soumise au vote secret.

Les délégués consentent à ce que le président, la secrétaire et les scrutatrices soient les mêmes que lors de la résolution précédente.

CONSIDÉRANT que l'objectif des Éleveurs de volailles du Québec d'aider un plus grand nombre d'entreprises avicoles à démarrer en production;

CONSIDÉRANT que le prix du quota très élevé au système centralisé de ventes de quota (SCVQ) de poulet;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la relève est actuellement en révision;

CONSIDÉRANT que lors de la consultation du 27 novembre 2024, il était mentionné qu'un des critères d'admissibilité allait reconnaître les baux de location de poulailler à long terme effectif avant l'entrée en vigueur du nouveau programme;

CONSIDÉRANT que des dossiers de transfert sont en élaboration sur la base de cette information;

CONSIDÉRANT qu'un des principes actuellement étudié vise à émettre un prêt maximal de 300 m² à un titulaire se qualifiant au programme et produisant dans un poulailler propriétaire ;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'un autre des principes actuellement étudié vise à émettre un prêt restreint de 150 m² à un titulaire se qualifiant au programme, mais produisant dans un poulailler loué à long terme, tout en laissant ouvert la possibilité d'obtenir le plein prêt s'il devient propriétaire avant l'âge de 40 ans.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

D'ACCORDER le prêt maximal de 300 m² aux récipiendaires du futur Programme d'aide à la relève qui produisent dans des poulaillers loués à long terme au moment où la RMAAQ rend publique sa décision à l'égard du programme.

AGA25.009 Sur motion dûment proposée par M. Samuel Plante et appuyée par M. Christopher Vachon, il est majoritairement résolu, par vote secret, d'adopter la résolution telle que présentée.

AGA25.010 Sur motion dûment proposée par M. Mario Bérard et appuyée par M. Steve Houley, il est unanimement résolu que le président et les scrutatrices procèdent à la destruction des bulletins de vote.

13. DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

14. PRESENTATION DE L'ORGANISME DU COCKTAIL-BÉNÉFICE - LES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

Mme Julie Desbiens, directrice des Communications et du Marketing, présente M. Martin Munger, représentant de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec. M. Munger remercie l'assemblée pour son accueil et rappelle l'importance de soutenir cette cause, soulignant que la demande pour les services d'aide alimentaire connaît une hausse marquée depuis la pandémie. Il précise que cette réalité touche l'ensemble du Québec et que les besoins sont en croissance constante.

À la suite de cette présentation, une somme de 11 450 \$ est remise à l'organisme, témoignant de l'engagement de la filière à soutenir la sécurité alimentaire et à contribuer concrètement à la mission des Banques alimentaires du Québec.

M. Rhéaume invite les participants, à se diriger vers le hall pour le cocktail.

15. LEVÉE DU HUIS-CLOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

Le huis clos est levé à 16 h 47, proposé par M. Joël Leblanc et appuyé par M. Gaétan Phaneuf.

LE PRÉSIDENT
Benoît Fontaine

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
Richelle Fortin